

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 17

N° D063_Créations et suppression de postes

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 17 juillet 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (13) : Mmes et Ms, GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (4) :
BURNET Stéphanie donne pouvoir à Florine WIART
GRIVEL Mélanie donne pouvoir à Sandra REBUT
PINGET Denis donne pouvoir à PODEVIN Christian
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à TRINCAT Christophe

Votants (17)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34

Vu la délibération n° D030 en date du 02/05/2024 portant adoption ou mise à jour du tableau des effectifs

Considérant que certains postes ne sont plus pourvus du fait de mises en disponibilités pour convenances personnelles.

Considérant le besoin de recruter un adjoint technique dans les missions d'ATSEM

Considérant le besoin de se conformer aux exigences de la trésorerie

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la suppression de poste :

- 2 Adjointes techniques

- **APPROUVE** la création d'emploi comme suit :

- 1 Adjoint technique – Catégorie C – 29.75h/35
- 1 Adjoint technique – Catégorie C – 25.00h/35
- 1 Adjoint technique – Catégorie C – 26.50h/35

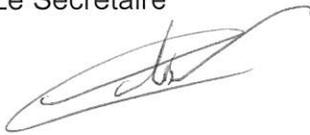
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

